

## LE MIRAGE DU DESENDETTEMENT BANCAIRE A SAINT JEAN D'ILLAC

Il faut relire les comptes-rendus des Conseils Municipaux depuis 2009 pour constater le décalage entre les discours et les actes du Maire ! « Mensonge », devrait-on même dire...

Petit rappel (CM du 31/03/2009) : à la page 6, on peut lire dans l'intervention du Maire : ... «les recettes fiscales supplémentaires augmentent d'autant notre autofinancement et **rendent possible leur affectation prioritaire à une diminution de notre endettement. Notre première priorité 2009 sera de privilégier le désendettement de la commune : SJI occupe de longue date le podium des villes les plus endettées de Gironde... et ces dernières années les emprunts contractés ont été équivalents en montant aux remboursements de la dette en capital** »...

Un engagement fort, me direz-vous ! ; même si à mon sens, c'est une décision prise à contretemps dans une phase où les taux d'intérêts du marché interbancaire sont historiquement bas depuis 60 ans. Il vaut mieux s'endetter pour investir quand le coût de la dette est faible plutôt que d'utiliser ses réserves en trésorerie (l'autofinancement). Mais passons...

Le Maire renouvelait son engagement en 2010. A la page 11 du compte-rendu du CM du 06/04/2010, on peut lire : ...« nous proposons de recourir à l'emprunt avec une nouvelle ligne de 600 ke, à mettre en face d'un remboursement de la dette en capital de 817 ke ; **nous entamerons donc un réel désendettement** de la commune, conforme aux engagements pris » ; « nous considérons que **la diminution de la dette reste une nécessité** »... En réalité, le désendettement en 2010 est limité à 217 ke (600 – 817), selon son budget !

Le 11 avril 2011, le Maire a présenté son budget pour l'année ; Oh, surprise !. Son intervention s'est achevée sur le sujet du financement des investissements : « **un montant d'emprunt bancaire de 2 Me au maximum** sera porté au budget primitif 2011, à taux fixe et sur une durée de 15/20 ans »... Le montant réel est communiqué à la Commission des Finances du 13/04 pour **un montant de 1,75 Me**.

### Synthèse du désendettement bancaire depuis 2007 (le mandat de J. FERGEAU a commencé en janvier 2009) :

(milliers d'euros) ke	<u>ex2007</u>	<u>ex2008</u>	<u>ex2009</u>	<u>ex2010</u>	<u>ex2011</u>
Dette au 01/01 :	8 913	8 632	<b><u>7 812</u></b>	7 866	7 057
Nouvel emprunt (en kptl)	+ 700		+ 800(*)	+ 600 (a)	+ 1 750
Rembrst dans l'année (kptl)	- 881	- 821	- 773	- 821	- 823
Dette au 31/12 :	8 632	7 812	7 866	7 057	<b><u>7 984</u></b>

(\*) voté fin 2008 par l'ancienne équipe, mais débloqué seulement en 2009 par la nouvelle majorité.

(a) : l'emprunt de 600 ke inscrit au budget 2010 n'a finalement pas été souscrit en raison d'un niveau d'investissement réalisé très inférieur à celui prévu au budget (3 Me contre 5,6 Me).

## CONCLUSION :

Lorsque Mr FERGEAU est élu Maire de notre commune, l'encours de la dette bancaire était égal à 7 812 ke. A la fin de cette année, il sera égal à 7 984 ke. **En 3 ans, l'endettement aura augmenté (et non baissé) de 172 ke, soit + 2,15 % !**

La morale de l'histoire : **LES PROMESSES N'ENGAGENT QUE CEUX QUI LES RECOIVENT.**

## Avis F. GUILLEMET :

Notre niveau d'endettement bancaire est raisonnable depuis plusieurs années déjà. Nous disposons d'une « épargne brute » largement supérieure au montant du remboursement de l'annuité de la dette (capital + intérêts), qui nous laisse la capacité d'autofinancer une part de nos investissements.

La réforme de la Taxe Professionnelle va induire une baisse mécanique de cette recette d'impôt dans les prochaines années. Les impôts locaux des ménages (taxe foncière, taxe d'habitation) deviennent notre première source de recettes. Pour ne pas augmenter les taux d'impôts, nous devons agir sur « l'effet-base » (volume) ce qui suppose l'accueil de nouveaux habitants et donc une politique volontariste de constructions de logements. Mais il est important de **maîtriser le rythme de ces constructions, qui génère une demande nouvelle de services de proximité et se traduit par des charges de fonctionnement et d'investissement supplémentaires.**

L'exemple de la commune de Martignas est à méditer : ses marges de manœuvre fiscales et financières sont devenues très faibles depuis 2009. Son budget 2011 (et probablement encore celui de 2012) est caractérisé par un gel des investissements (seulement 789 ke) car la reconstitution de la capacité d'autofinancement (1,116 Me) doit être affectée au seul désendettement financier (1,106 Me)... jusqu'en 2013.

**La situation financière de Saint Jean d'Illac restera saine,** à condition de mener un programme annuel d'investissement de 3,5 Me au maximum, associée à une maîtrise des charges de fonctionnement, par-rapport au potentiel fiscal de la commune. Sur ces hypothèses, nous disposons d'une marge supplémentaire d'endettement bancaire de 1,5 Me, tout en maintenant la fiscalité locale constante en taux.